



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 11-03-2025 /

Dossier complet le : 25-03-2025 /

N° d'enregistrement : 001765/KK P

1 Intitulé du projet

Projet d'extension d'un bâtiment industriel

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

BONNIN CHARBONNEAU

Raison sociale

Societe commerciale

N° SIRET

31939337700019

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

BONNIN

Prénom(s)

CHRISTOPHE

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement., 39B	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le programme d'extension prévoit la construction :

- Un atelier assemblages pour la prefabrication des charpentes, planchers, decks, terrasses...
- Un atelier de finitions, dans lequel les pièces de charpente, de plancher et de bardage des murs prefabriques sont lasurées, vernis ou peintes.
- Un atelier de recyclage du bois, il s'agit de fabriquer des ouvrages à partir de structures bois, bardage, planches récupérées sur les chantiers de démolitions ou encore à partir de rebus de production.
- Des lineaires de stockage couverts pour abriter les colis bois ou pièces ouvrages.
- Un atelier de menuiserie, pour le démenagement de l'existant qui sera converti en garage des engins motorisés, recharge des chariots élévateurs avec local de chargement et rangement des batteries.
- Un emplacement réservé au tri et à la valorisation des déchets.
- Une seconde réserve ou citerne souple de 1000m³ pour lutter contre l'incendie.
- d'aménagements paysagers (espaces verts/ éco-paysage)

4.2 Objectifs du projet

Pour le développement de son activité dans le domaine de la construction bois, en charpente, ossature et menuiserie, le Groupe BONNIN-CHARBONNEAU souhaite étendre son site de production en implantant de nouveaux ateliers. Ce projet complète les infrastructures existantes de l'enseigne LCA sur le site de Bellevue en zone artisanale au Sud de La Boissière de Montaigu. Le terrain est accessible depuis la route départementale n°23, il regroupe différents bâtiments de production construits essentiellement en ossature bois. Ainsi d'autres ateliers diversifieront leur production pour tenir compte des évolutions à venir, dans les domaines de la filière bois, de la construction en générale et du développement durable.

Située au Nord du site actuel, la parcelle voisine s'avère à usage agricole, elle a été requalifiée au sein du PLUI (passage de zone A en zone 1AUEE, Cf: annexes : révision allégée n°3 du PLUI), elle est suffisamment vaste et s'étire jusqu'à une zone artisanale plus au Nord regroupant déjà d'autres entités.

L'ouverture à l'urbanisation du site permettra d'ancrer sur le territoire une entreprise implantée sur la commune et confortera une activité économique historique.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le depot du Permis de Construire est prévu pour septembre 2025. Debut du chantier en Janvier 2026, les travaux sont prévus sur une periode de 9/10 mois:

- Realisation des terrassements superficiels,
- Construction des reseaux (voirie, electricite, AEP...)
- Realisation des differents batis,
- Amenagements paysagers et ouvrages de gestion EP (noue paysagere et bassin de gestion EP d'un volume de 1000m3).

Les travaux feront l'objet d'une demarche de chantier propre avec notamment:

- Tri des dechets de chantier et leur valorisation si possible,
- mis en defens des elements naturels a preserver (haies, arbres),
- Maintient en bon etat de la voirie d'acces,
- Respect des heures ouvrables et du voisinage,

L'aménagement de la nouvelle parcelle, est imagine dans la continuité de l'existant, en reprenant les principes constructifs, la morphologie, les matériaux de parement des batiments et les amenagements extérieurs ; l'objectif etant de conserver l'image actuelle de l'entreprise. Les nouveaux ateliers sont cubiques majoritairement construits en ossature bois, les couvertures sont en membrane d'etancheite multicouches bitumineuses gris fonce et le bardage en facade est traite de facon homogene en toles ondulees laquees gris-brun. Par souci d'unite et

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Il n'est pas prévu de demantèlement.

Les matériaux stockes seront les suivants :

Bois : actuellement = 600m3; futur = 800m3; Panneaux: actuellement = 80m3, futur = 80 m3 ;

Isolant: actuellement = 120m3, futur = 120m3.

Total actuel = 800m3, futur= 1000m3.

En phase exploitation le site sera accessible de 05 a 21h du lundi au vendredi.

A terme le site sera accessible depuis le Nord et la RD23, la realisation du projet s'accompagnera d'une augmentation du flux de vehicules sur site (Actuellement le trafic/jour entrant et sortant est de 316 vehicules (300:VL, 16:PL), apres projet il est estime a 424 vehicules/jour (VL :400, PI : 24).

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet d'extension sera soumis a declaration au titre de la loi sur l'eau (rubrique 2.1.5.0) et a permis d'aménager. Le site ne sera pas soumis a une procedure au titre de la nomenclature relative aux ICPE (stockage de bois inferieur a 1000m3).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Site actuel: 4.2 Ha , extension du site sur 3.7 Ha Total: 7.9 Ha Projet de construction: Bati: 7200m ² Parking: 2100m ²	(7.9, Ha) (370000, m ²)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : °°° O , " Lat. : °°° N , "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : °°° , " Lat. : °°° , "

Point de d'arrivée : Long. : °°° , " Lat. : °°° , "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Zone 1AUUE du PLUI Terres de Montaigu, Montaigu-Rocheserviere.
Parcelle couverte par une orientation d'aménagement et de programmation au titre de l'article

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☒ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☒ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	ZNIEFF de type 2 "520012254 - Vallée de la grande Maine a Saint-Georges de Montaigu" a 3 kms au sud-ouest du site.
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Absence de zones humides (Diagnostic disponible en annexe).
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	FR5200625 "Lac de Grand-Lieu" a 37 kms au nord-ouest du site.
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Des terrassements superficiels seront réalisés en amont des travaux. l'excédent sera réutilisé pour les aménagements paysagers sur site.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le projet sera relie aux reseaux communaux AEP et EU.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Implantation au sein d'une zone agricole pauvre en terme de biodiversite (zone cultivee, absence de milieux d'interets ecologiques). Conservation des haies et de certains arbres en peripherie (mis en defens lors de la phase travaux). La phase travaux pourra engendrer un risque de pollution du milieu naturel (fuites d'hydrocarbures,...). Les risques
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	La zone d'etude est une ancienne zone agricole mais a ete requalifiee au sein du PLUI (en zone 1AUEE).
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Risque sismique modere. Risque RADON de categorie 1. Alea moyen pour le risque retrait gonflement des argiles.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	La phase chantier engendrera le déplacement d'engins de chantier qui genereront une circulation faible et ponctuelle. Le projet d'extension de LCA CONSTRUCTION BOIS prévoit la réalisation de nouvelles voies de desserte, d'aires de stationnement et de manoeuvre necessaires a son activite. En phase exploitation, le trafic sera accru par les allees et venues des employés du site et des camions de transport.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	L'activité de LCA CONSTRUCTION BOIS genere du trafic et du bruit mais sa position excentree du bourg ne cree pas de nuisances particulieres aux riverains (Cf: Revision allégée du PLU en annexe)
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	La RD n°23 n'est pas concernee par un classement sonore.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	Le projet ne sera pas de nature a generer des odeurs.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	La phase travaux (terrassements superficiels) pourra engendrer quelques vibrations. Pas de nuisances prevues en phase exploitation.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	Emissions lumineuses des locaux pendant les heures ouvrables (lundi/vendredi: 05h/21h).
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	Le projet engendrera une impermeabilisation des sols sur une partie de l'emprise projet. Le site actuel gere les EP via des ouvrages de regulation (Cf: Etude Loi sur l'eau de 2012 en annexe)

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Effluents domestiques liés aux employés travaillant sur site (estime a < 20EH). Projet relie a la STEP de l'agglomération de Montaigny disposant d'une capacité nominale de 14 850 EH et d'une charge maximale en entrée de 10 735 EH.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Une démarche de chantier propre sera menée. L'entreprise en charge du chantier sera responsable de ses déchets et de leur évacuation. Les déchets issus de la phase exploitation seront gérés par les services communaux ou mis en décharge.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Projet situé au sein d'une zone ancienne agricole cultivée et qui prévoit de nombreux aménagements paysagers (conservation des haies en périphérie, aires paysagères avec éco-pâturage,...)
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☒	☐	La zone d'étude est une ancienne zone agricole cultivée mais a été requalifiée au sein du PLUI (en zone 1AUÉE). Le projet d'extension favorisera l'attractivité communale et intercommunale et permettra une amélioration du cadre de vie et de travail des employés sur place (Cf: Revion allégée du PLUI en annexe).

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Absence de zones humides selon le diagnostic réalisé en 2024.

Sensibilité du site jugée faible (octobre 2023) : du fait de sa distance avec les grands ensembles naturels (trame verte et bleue) identifiés dans le cadre du SCoT et du PLUi, Le site est situé à proximité immédiate du bourg et est desservi par les réseaux. Le site ne présente pas de zones humides

Le site présente quelques éléments de paysage qui sont préservés dans l'OAP sectorielle (Haies, arbre isolé, trognons de chênes,)

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Préalablement à la destruction du petit abri au centre de la parcelle, une détection chiroptères sera réalisée pour s'assurer de l'absence de chauve-souris, en cas de présence le petit bâtiment sera préservé. Le tas de blocs de rochers identifié sur le schéma OAP devra être évacué à une période favorable vis-à-vis des reptiles (mars-septembre).

En réponse à l'imperméabilisation des sols engendrée, le projet prévoit la réalisation de noues paysagères d'un bassin de gestion des eaux pluviales dimensionné pour des pluies décennales selon les coefficients Montana de la Station de La Roche sur Yon (volume de 1000m³). Après régulation les eaux seront rejetées dans la fosse bordant le chemin communal à l'ouest du site. L'extension n'aura pas d'impact sur la gestion EP du site actuel. Pour entretenir les espaces verts en périphérie, ceux-ci accueilleront des animaux en éco-pâturage.

À l'Ouest, en guise de brise-vent, une haie bocagère épaisse formera un rideau végétal ; tandis qu'à l'Est, le long de la RD23, un alignement de résineux à port élevé symbolisant l'essence des bois d'œuvre et le caractère écologique de la construction bois, apportera de l'ombre aux caprins et ovins.

En annexe, est disponible, une description des principales incidences de l'ouverture à l'urbanisation de la zone sur l'environnement et des mesures prises pour limiter les impacts environnementaux. (P58 du document "révision allégée n°3 du PLUi)

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet est situé en contact de la frange urbaine, sur un terrain sans richesse naturelle particulière et éloigné de zones naturelles d'intérêt. Les éléments naturels d'intérêt seront au maximum préservés (haies, arbres,...).

Le projet sera compatible avec l'OAP sectorielle.

Les aménagements paysagers et la gestion des eaux pluviales permettront la maîtrise des incidences sur l'environnement et le paysage.

Une évaluation environnementale n'est ainsi, à notre avis, pas nécessaire.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d’ouvrage ou petitionnaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d’évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l’honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l’environnement requises au titre d’autres législations applicables ☒

Je certifie sur l’honneur l’exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom BONNIN

Prénom Christophe

Qualité du signataire Directeur

À La Boissiere de Montaigu

Fait le 03-03-2025 /



Signature du (des) demandeur(s)